COPIE NON OFFICIELLE
À ÊTRE ENTERINÉE PAR LE CONSEIL
À LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 12 OCTOBRE 2026 À 19 H 00, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BOISSONNEAULT, MAIRE.

Sont présents à cette séance:

Mme Sophie Pelletier	Conseillère siège 1
M. Jean-François Côté	Conseiller siège 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller siège 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller siège 4
Mme Mélanie Vogt	Conseillère siège 5

Est absent à cette séance :

M. Justin Chabot	Conseiller siège 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Jean Boissonneault, maire. Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE de la séance 19h01

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 ;
3. Approbation des comptes pour la période du 1er au 30 septembre 2026 et du journal des salaires de septembre 2026 ;
4. Période de question de l'assistance ;
5. Résolution : Nomination d'un représentant autorisé (annexe C)
6. Dépôt des rôles d'évaluations foncière pour 2027
7. Résolution : Demande de partenariat pour 2026-2027 – Agri-Ressources Arthabaska – Érable;
8. Résolution : Demande de financement – Moisson Mauricie/Centre du Québec;
9. Résolution : Fermeture annuelle de la route de l'Église;
10. Résolution : Formation de comité – Forêt éducative ;
11. Résolution : Demande de contribution volontaire pour la couronne – Journée du souvenir;
12. Résolution : Appui à Daveluyville – Dénonciation de la modification au règlement RI-A – Abolition de l'exemption de 5K$ depuis le 1er juin 2026;

13. Résolution : Budget révisé pour Office municipale d'habitation (OMH) de Saint-Albert
14. Résolution : Résolution pour notre garage municipal
15. Résolution : Autorisation d'émettre des constats au nom de la municipalité;
16. Résolution : Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Demande de dérogation mineure au lot 5 181 033 (530, rue Principale);
17. Lecture de la correspondance et suivi de dossier ;
18. Points d'information;
19. Affaires nouvelles de l'assistance ;
20. Questions diverses ;
21. Levée de la séance ordinaire du 12 octobre 2026.

MOT DU MAIRE

Bonsoir à toutes et à tous,

Avant de débuter cette séance du conseil, j'aimerais souligner mon retour du congrès de la **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**, qui s'est avéré très constructif et riche en échanges. Cet événement nous permet de nous inspirer de bonnes pratiques, d'approfondir nos connaissances et de mieux répondre aux besoins de notre communauté.

Le congrès de la FQM nous permet aussi de côtoyer les maires et élus d'autres municipalités. Ces échanges sont toujours très enrichissants puisqu'ils favorisent le partage d'idées, de bonnes pratiques et de solutions concrètes qui peuvent bénéficier à notre municipalité.

J'en profite également pour vous inviter à participer en grand nombre à la **fête de l'Halloween**, qui se tiendra le **31 octobre prochain**. Cet événement est rendu possible grâce au travail remarquable de notre comité des loisirs et de ses bénévoles. Nous les remercions sincèrement pour leur implication et leur dévouement envers la vie communautaire de Saint-Albert.

Par ailleurs, nous amorçons la période de préparation du budget municipal. Nous remercions les organismes qui ont déjà transmis leurs demandes et acheminer dans les délais prévus afin qu'elles puissent être prises en considération dans notre exercice budgétaire.

Je vous souhaite une excellente séance.

Merci.

2026-10-212 **1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2026**

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-213 **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026**

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-214 **3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2026**

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1er au 30 septembre 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de **390,556.83 $;**

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le **journal des salaires pour la période du 1er au 30 septembre 2026** de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1er au 31 septembre 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant **390,556.83 $;**

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

La liste des comptes du mois est fournie sur demande.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 13 octobre 2026

Madame Nathalie Beauchesne,
Directrice générale et greffière-trésorière

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2026-10-215 **5. RÉSOLUTION : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ (ANNEXE C)**

Attendu qu'une demande de document dans le dossier avec Revenu Québec;

Attendu qu'un appel et courriel avec l'annexe C à compléter suite à cette autorisation par résolution;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu :

Considérant que la révocation et nomination de nouveau responsable des services électronique (RSÉ) auprès du ministère provincial clicSÉQUR avait été adoptée en févier 2026;

Que la résolution numéro 2026-02-41 pour la révocation du nom de Madame Julie Paris et nominait Madame Nathalie Beauchesne;

Considérant que Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière trésorière, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Saint-Albert, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR;

Considérant que le maire de la Municipalité de Saint-Albert signe cette résolution au nom des élus;

En conséquence, le formulaire nomination d'un représentant autorisé (annexe C) soit compléter pour mandater la directrice générale Madame Nathalie Beauchesne et sera transmis à Revenu Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-216 **6. DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATIONS FONCIÈRE POUR 2027**

Attendu que le dépôt des rôles et attestation signé le 3 septembre 2026 par Monsieur Pierre Huot évaluateur agréé pour la municipalité;

Attendu que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation pour son exercice financier 2027 (2^{e} année de notre triennal 2026-2027-2028);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu;

Considérant que l'avis public a été donné conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le deuxième

exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation fonciers de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-217 **7. RÉSOLUTION : DEMANDE DE PARTENARIAT POUR 2026-2027 – AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA – ÉRABLE**

Attendu qu'une demande de partenariat avec le plan de visibilité 2026-2027 et la liste des ressources du milieu à partager;

Attendu qu'Agri-Ressources Arthabaska – Érable est un organisme à but non lucratif (OBNL) dédié à la sensibilisation face à la détresse psychologique en milieu agricole;

Attendu que la santé psychologique de nos producteurs agricoles est un enjeu de santé publique majeur lequel est au cœur des priorités d'Agri-Ressources et aussi de notre municipalité;

Attendu que ceci permet de proposer à la clientèle agricole des outils concrets : Conférences, témoignages inspirants, articles de sensibilisation, capsules d'informations, promotion de la formation Sentinelle et maillage avec les ressources d'aide de la région;

En conséquence, il est proposé par madame Mélnaie Vogt et résolu;

Considérant que briser l'isolement et agis avant qu'il ne soit trop tard, leur coalition à déployer des actions concrètes sur le terrain (Sensibilisation, formation et soutien);

Considérant que les objectifs de l'organisme pour poursuivre cette mission essentielle et étendre leur impact;

Considérant qu'un montant de 500. $ sera remis en janvier 2027, partenaire OR pour 2026-2027;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-218 **8. RÉSOLUTION: DEMANDE DE FINANCEMENT – MOISSON MAURICIE/CENTRE DU QUÉBEC**

Attendu qu'une demande de financement de 144. $ établie en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire répondues sur notre territoire;

Attendu qu'un montant de 100. $ avait été remis en 2025 par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que les besoins sont à la hausse avec le contexte économique actuelle;

Considérant que pour notre MRC la valeur marchande totale selon leur information est de 1 564 459. $;

Que le 144. $ soit versé par la trésorière à Moisson Mauricie/Centre du Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-219 **9. RÉSOLUTION : FERMETURE ANNUELLE DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE**

Attendu que cette voie d'accès est peu utilisée durant la saison hivernale;

Attendu que cette fermeture a pour effet de diminuer l'usure de cette route;

Attendu que d'autres routes situées à proximité permettent l'accès à d'autres voies de circulation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert décrète que la Route de l'Église sera fermée pour la période hivernale 2026-2027;

Considérant que le responsable de la voirie municipale détermine les moments de fermeture et d'ouverture de cette route en fonction du climat;

Considérant que l'accès est bloqué par des blocs de ciment et interdiction de circuler, une demande de respecter la signalisation mise en place et ne pas déplacer les blocs;

Qu'aucune responsabilité ne revient à la municipalité pour cette période de fermeture;

Considérant que certaine personne se permettre l'infraction de modifier la mise en place de la fermeture ou ne respecte pas cette interdiction pourra être tenue responsable;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-220 **10. RÉSOLUTION : FORMATION D'UN COMITÉ – FORÊT ÉDUCATIVE**

Attendu que la municipalité veut relancer cette opportunité qui est sur notre territoire;

Attendu qu'un comité avait déjà été formé pour ce projet;

Attendu que le comité avait été mis de côté pour des départs de certains membres prévus à travailler ce projet;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que la volonté de faire vivre et améliorer ce beau projet de forêt éducative;

Considérant que Monsieur Nicolas Labbé et Monsieur Jean-Philippe Bibeau sont toujours intéressé à ce comité de relance;

Que leur candidature soit remise à la direction de Groupe forestier Arthabaska – Drummond Inc.;

Considérant qu'il y a déjà plein d'idée possible pour un espace comme celui-ci dans la municipalité;

Que ce soit pour éduquer et/ou partager un lieu entre petits et grands, citoyens ou visiteurs, tout est possible pour un bel emplacement comme celui-là;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-221 **11. RÉSOLUTION: DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR LA COURONNE – JOUR DU SOUVENIR**

Attendu que la cérémonie du Jour du Souvenir qui se tiendra le samedi 7 novembre 2026 à 11h00 au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville;

Attendu que le maire a été sollicité pour sa présence afin de déposer une couronne identifié avec un ruban au nom de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu qu'une contribution monétaire pour la campagne du Coquelicot et pour la Légion Royale Canadienne, d'Arthabaska, Filiale 86 serait grandement appréciée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Considérant que ce geste est à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle;

Qu'un montant de 125 $ comme suggéré soit remis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-222 **12. RÉSOLUTION : APPUI À DAVELUYVILLE – DÉNONCIATION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION (RLA) – ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5K$;**

Attendu que les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

Attendu que l'article 17 du Règlement sur la langue de l'administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000$, permettant une certaine souplesse administrative;

Attendu que l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

Attendu que cette modification entraine un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats; cette nouvelle obligation risque d'entrainer des délais dans l'Acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

Attendu que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences;

Attendu que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

Attendu que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agis efficacement comme gouvernements de proximité;

Attendu que la municipalité de Saint-Albert ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu;

Que la municipalité de Saint-Albert dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'administration pour les contrats de 5 000 $ et moins;

Que la municipalité de Saint-Albert demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allégement administratif adaptées aux réalités municipales;

Que la municipalité de Saint-Albert demande au gouvernement du Québec de reconnaitre les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

Que la municipalité de Saint-Albert informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

La ministre responsable de la Langue française;
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
L'Union des municipalités (UMQ)
La MRC d'Arthabaska
Les municipalités de la région

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-223 **13- RÉSOLUTION : BUDGET REVISÉ POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE SAINT-ALBERT**

Attendu qu'une communication avec document présentant le budget révisé de notre organisme;

Attendu que nous devons essentiellement acceptée la hausse inscrite dans la révision;

Attendu que lors de la réception de la facture pour ce déficit, le paiement sera fait par la trésorerie et le montant sera confirmer aux élus;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu;

Considérant que le budget a été approuvé dans une séance antérieure;

Que la facture soit assumé à la réception;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2026-10-224 **14. RÉSOLUTION : RÉSOLUTION POUR NOTRE GARAGE MUNICIPAL**

Attendu qu'une demande de modification de schéma d'aménagement et de développement (SAD) sur le lot 5 181 062;

Attendu que la conversion vers un garage municipal pour notre municipalité soit demandée pour la conformité de l'immeuble déjà existant et actuellement en location;

Attendu que plusieurs intervenants seront nécessaires pour les démarches de ce projet pour un zonage institutionnel;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu;

Considérant que cette résolution donne droit à tous les paliers décisionnels et politiques soient nécessaires;

Que ce soit :

- La Municipalité Régionale de Comté (MRC)
- Le Conseil des maires de la MRC
- L'aménagiste en chef de la MRC
- L'inspecteur ou inspectrice municipale
- Le Comité Consultatifs d'Urbanisme (CCU)
- Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
- La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)
- La Commission Municipale du Québec (CMQ)

Que les intervenants ou toutes demandes d'autorisations soient faites;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-225 **15. RÉSOLUTION : AUTORISATION D'ÉMETTRE DES CONSTATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que la mise en place de constat d'infraction pour la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que la mention de délivrance inscrite au règlement reconnu en faute par un ou des citoyens;

Attendu que des règlements sans mention de la personne ayant le pouvoir d'émettre ce constat;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu;

Considérant que l'attribution de constat est précisée sur le règlement;

Que le constat sera émis par la personne nommée sur le règlement;

Considérant que certains règlements sans personne nommée ou précisée pour remettre l'infraction;

Que cette infraction soit remise par la direction générale en poste;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-226 **16. RÉSOLUTION : COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU LOT 5 181 033 (530, RUE PRINCIPALE)**

Attendu que cette demande concerne la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 181 033 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle M-5;

Attendu que la présente demande concerne une dérogation visant à régler une situation de lotissement dont le frontale n'est pas conforme 4 m au lieu de 50 m. Selon les dispositions de l'amendement 2020-08 au Règlement de lotissement 2007-10, les caractéristiques des lots non desservis sont établies comme suit :

Superficie et dimensions minimales des lots non desservis (ni égout, ni aqueduc)

	Toutes les zones
Superficie minimale	3 000 m²
Superficie minimale (couloir riverain)	4 000 m²
Largeur minimale sur la ligne avant	50 m
Largeur minimale de la ligne face à un lac ou un cours d'eau (couloir riverain)	30 m
Profondeur moyenne minimale	50 m
Profondeur moyenne minimale (couloir riverain)(1)	75 m(1)

Attendu que la demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la largeur minimale requises, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires;

Considérant que le chemin est déjà existant et qu'il est aménagé avec un fossé;

Considérant que la situation ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

Considérant qu'aucun problème de circulation n'est anticipé, notamment en raison de la présence d'une servitude perpétuelle permettant l'accès au chemin;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et appuyé par M. Michel Ducharme que la demande de dérogation soit acceptée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Côté et résolu;

Que ce soit tel que recommandé;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. POINTS D'INFORMATION

a) Permis septembre 2026 : 8 permis totalisant 89 692$
b) Semaine de la Solidarité – 11 au 17 octobre 2026
c) Remerciement des fermières : L'espace de rangement
d) Rue Principale : Colas vendredi dernier 9 octobre
e) Semaine des proches aidants 1er au 7 novembre
f) Ajout par le maire de souligner 1 an en poste de la DG

18.LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

a) La nuit des sans-abri – Victo 16 octobre de 18h à 23h
b) ATPM Information importante
c) Concours de création littéraire 20e édition
d) Rage du raton laveur – Avis aux municipalités
e) Service TAC
f) La Classique des couleurs avec l'AGAW 21 oct.2026
g) Camp des métiers construction à Drummondville
h) Rendez-vous Je m'implique - Loisir et Sport

19. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

20. QUESTION DIVERSES

2026-10-227 **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau de lever la séance ordinaire du 12 octobre 2026 à 19h23. La séance est close.

Je, Jean Boissonneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

_____	_____
Monsieur Jean Boissonneault	Madame Nathalie Beauchesne
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière